

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Justice : Onep contre Perenco ce matin au Palais de justice

ENA
Libreville/Gabon

Ce matin s'ouvre au Palais de justice de Libreville le procès intenté par l'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep) contre l'opérateur Perenco pour "cessation de troubles".

C'est la note de service du directeur général de Perenco interdisant à tout employé n'ayant pas reçu les doses de vaccin contre le Covid-19 qui est l'objet de la saisine de l'Onep. Celle-ci estime d'autant plus illégale "cette interdiction que ni l'Oms, ni le président de la République devant le Parlement

réuni en congrès, et encore moins le gouvernement n'ont jusqu'à rendu obligatoire le vaccin". Or, en empêchant tout employé d'accéder à son lieu de travail, la Société rend obligatoire le vaccin, tout en causant un lourd préjudice moral et financier au personnel. D'autant que, dès le 1er décembre 2021 comme précisé dans la note sus-visée, Perenco est passé à l'acte en mettant en exécution sa menace. Aujourd'hui, devant le juge de référé du tribunal du travail devant lequel les deux parties vont comparaître, l'argumentation de l'Onep pourrait faire école.

Mabanda : le principal mis en liberté après avoir accepté de rembourser l'argent détourné

BAAK
Tchibanga/Gabon

APRES une garde à vue conventionnelle de 48 heures, le principal du CES de Mabanda a été déféré en fin de semaine dernière, devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Tchibanga pour cambriolage perpétré dans son établissement, qui s'est révélé plutôt être une simulation de la part du responsable. En effet, à la faveur de cette confrontation avec le maître des poursuites judiciaires, Jean Abessolo Mbogho a recouvré la liberté. Et pour cause : le principal a accepté de rembourser la totalité du montant déclaré volé dans la caisse de l'établissement. Soit 1 million 350 mille francs. Aussi, un échéancier a-t-il été établi par le procureur de la République, de sorte que le mis en cause s'acquitte de cette dette dans les meilleurs délais. Toutefois, cette décision de ne pas poursuivre le chef d'établissement semble



Photo: C.O./L'Union

La gendarmerie où le responsable est passé aux aveux.

n'avoir pas été bien perçue par l'opinion. Surtout dans un contexte où les pouvoirs publics tiennent à faire des exemples dans le cadre de l'enrichissement illicite. A preuve, l'année dernière, plusieurs chefs d'établissements avaient été relevés de leurs fonctions, suite à une affaire de faux bulletins de notes mise à nu par une enquête liée aux dossiers des inscriptions au baccalauréat. A noter que si le principal a échappé à la prison,

il n'a pas été épargné sur le plan administratif. D'autant que la Direction d'académie provinciale (DAP) a décidé d'affecter un intérimaire au CES de Mabanda. En attendant la nomination d'un autre principal par la tutelle. Jean Abessolo Mbogho exercera-t-il toujours en tant qu'enseignant au sein de cet établissement ou bien sera-t-il muté, aux fins de ne pas essuyer les quolibets des populations ? Là est une autre question !

Le clin d'œil de Lybek



PK 6 : une maison partiellement détruite par un éboulement

G.R.M
Libreville/Gabon

UNE famille habitant au PK 6 en face de l'immeuble Beyrouth a échappé à la mort aux premières heures de la matinée du lundi 6 décembre. En effet, la pluie qui s'est abattue sur la capitale gabonaise ce jour-là a provoqué un éboulement de terrain qui a par la suite recouvert partiellement l'habitation de la famille en question, rapportent des sources dignes de foi. L'éboulement a fortement endommagé une partie de la maison, notamment la salle à manger et une des chambres, pendant que les occupants dormaient à poings fermés. " Nous étions en train de dormir quand un grand bruit qui a fortement secoué notre maison. Dans la panique, mon mari et moi sommes sortis et c'est à cet instant que nous avons constaté qu'une par-



Photo: GRM

tie de l'habitation venait d'être détruite ", a informé la mère de famille. Non sans déplorer le fait de se retrouver à présent à la belle étoile avec tous les siens. Et de se réjouir de ce qu'aucune perte en vies humaines n'ait été enregistrée. Autre chose à regretter : la disparition des documents d'état civil et autres fournitures scolaires des apprenants vivant dans la maison. Une situation d'autant plus dramatique pour des parents

aux revenus modestes. Lesquels appellent maintenant à l'aide les autorités gabonaises, notamment le ministère en charge des Affaires sociales, ainsi que toutes les bonnes volontés. Les glissements de terrain sont courants dans cette partie de Libreville, en raison de l'instabilité du sol. Certains parfois mortels. Comme celui survenu en mai 2014, qui avait fait cinq morts dans deux familles différentes.